

RAPPORT

CETE de LYON

Centre d'Études
Techniques
de LYON

Département
Environnement
Territoires Climat

Affaire
91PGP12028

Mars 2013

Analyse Intégrée de Résilience Territoriale

REX "Risques avérés"

Mars 2013

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



MEDDE
Commissariat Général au Développement Durable
Direction de la Recherche et de l'Innovation
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

Analyse Intégrée de Résilience Territoriale

REX "Risques avérés"

Rapport

Mars 2013

Date	Version	Commentaires
01/02/13	Rev0	Version initiale
27/02/13	Rev1	Prise en compte observations A. Godart et B. Depigny
07/03/13	Rev2	Prise en compte observations D. Chupin
	Rev3	

CETE69_R2_DM_Rapport_Rev4



Département Environnement Territoires Climat
46, rue Saint-Théobald
BP 128
38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX
Tél.: +33 (0)4 74 27 53 00 - Fax.: +33 (0)4 74 27 68 75
Courriel : detc.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr

Récapitulatif de l'affaire

Client : Jean-Michel TANGUY
MEDDE
Commissariat Général au Développement Durable
Direction de la Recherche et de l'Innovation
Tour Voltaire
92055 La Défense Cedex

Objet de l'étude : Analyse Intégrée de Résilience Territoriale - REX "Risques avérés"

Résumé de la commande : Descriptif de l'affaire

Référence dossier : Affaire 91PGP12028

Offre : Devis N° 91 2012 D 143 et proposition technique et financière 91PGP12028-91
2012 D 143 envoyé le

Accord client :

Diffusion/Archivage : Confidentiel – Documentation CETE de Lyon

Chargé d'affaire : Patrick LANDRY –Département Environnement Territoires Climat –
Tél. +33 (0)4 74 27 53 00 / Fax +33 (0)4 74 27 68 75
Courriel : detc.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr

Constitution de l'équipe :

Mots Clés : Développement Durable, Ecologie, Risques Naturels, Risques
Technologiques, Infrastructures, Transports, Sécurité Routière, Energie,
Climat

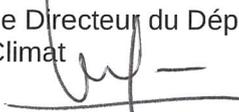
ISRN :

Liste des destinataires

Contact	Adresse	Nombre - Type
Jean-Michel TANGUY	MEDDE Commissariat Général au Développement Durable Direction de la Recherche et de l'Innovation Tour Voltaire 92055 La Défense Cedex	3ex papier 1 CD-ROM

L'Isle d'Abeau, le 06/03/2013

Le Directeur du Département Environnement Territoires
Climat


Mr David CHUPIN
Directeur du Département

Sommaire

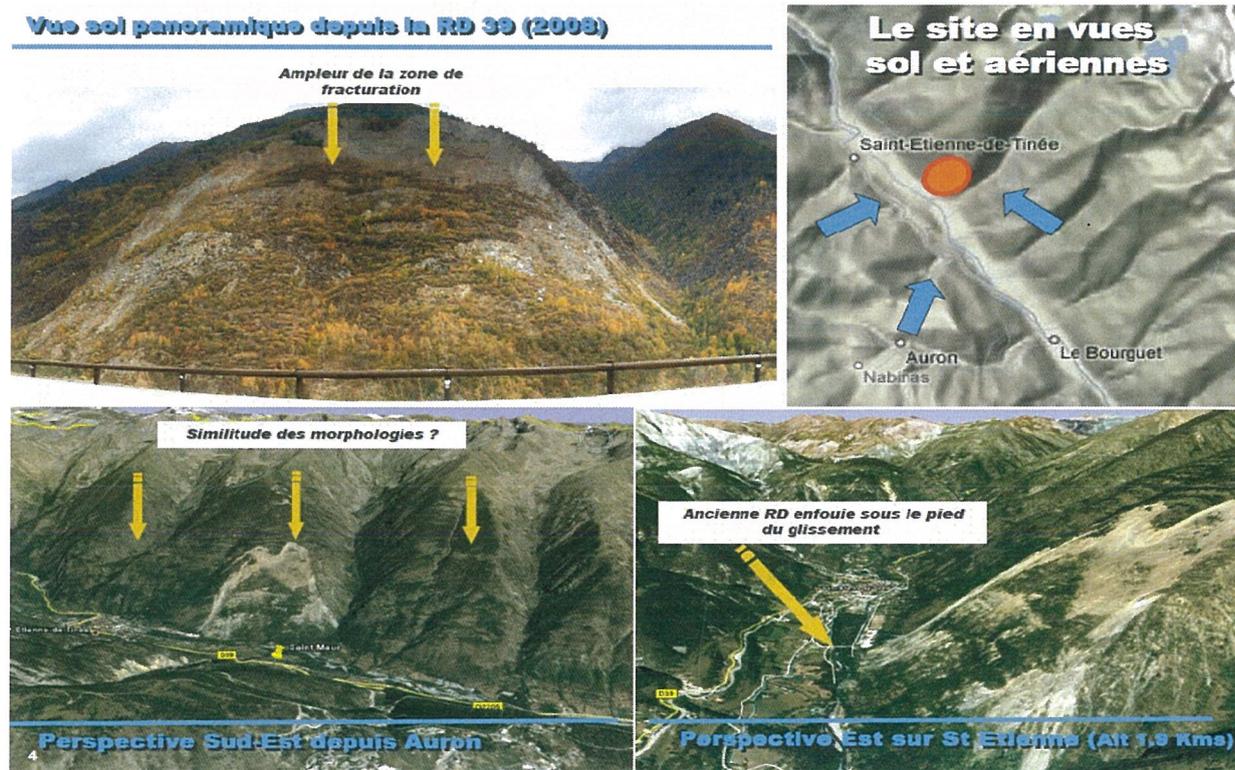
1 - PRÉSENTATION DES SITES ET DE L'ALÉA ASSOCIÉ	<u>5</u>
2 - ENJEUX DU TERRITOIRE / VULNÉRABILITÉS.....	<u>8</u>
3 - LA PRISE DE CONSCIENCE DU RISQUE ET L'ÉVOLUTION DE SA PERCEPTION.....	<u>9</u>
4 - ACTIONS PRÉVUES, MENÉES OU ABANDONNÉES EN VUE D'AUGMENTER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE.....	<u>11</u>
5 - ENSEIGNEMENTS ET LEÇONS QUE NOUS TIRONS DES ENTRETIENS	<u>13</u>
5.1 - Sur la prise en compte d'une situation de risque dans les documents d'aménagement, de planification et de prévention.....	<u>13</u>
5.2 - Sur la communication relative à la mise en évidence d'une situation de risque	<u>14</u>
5.3 - Sur les études et mesures préventives à entreprendre.....	<u>15</u>
5.4 - La notion de résilience : la perception et la gestion du risque – la gestion de crise - la gestion post-catastrophe.....	<u>16</u>
5.5 - Sur la « capacitation » des populations face au risque auquel elles sont exposées.....	<u>17</u>

1 - Présentation des sites et de l'aléa associé

Trois sites ont fait l'objet de l'étude (phase 1) consistant à rencontrer les acteurs du territoire. Deux d'entre eux (La Clapière et les Ruines de Séchilienne) concernent un glissement sur un versant montagneux et présentent de grandes similitudes sur la caractérisation de l'aléa, sur les enjeux se rapportant au territoire et sur les mesures prises en terme de résilience. Le troisième concerne l'instabilité des falaises du Cap Blanc Nez avec un phénomène de chutes de blocs et de pierres et d'éboulements/écroulements rocheux.

Le site de La Clapière se situe dans le département des Alpes Maritimes, à 90 km de Nice, en aval du village de Saint-Etienne-de-Tinée. La commune fait partie intégrante du Parc National du Mercantour (site classé depuis 1979). L'accès à la station d'hiver d'Auron se fait à partir de Saint-Etienne-de-Tinée. Le glissement est constitué par un volume de l'ordre de 50 millions de m³ de matériaux rocheux et couvre une centaine d'hectares sur 1000m de largeur entre 1100 et 1800 m d'altitude, à la base d'un versant qui culmine à 3000m. Les premières traces d'évolution du versant sont très anciennes. Mais la prise de conscience de la communauté scientifique n'a été effective qu'en 1972. 10 années après, le diagnostic de glissement de grande ampleur est posé. A l'été 87, une phase critique du glissement est observée et la surveillance est renforcée.

Le déplacement observé jusqu'en 2001 était relativement rapide avec 125m en quinze ans. Il s'est ralenti depuis, mais est toujours effectif et représente une menace pour la vallée avec, dans le cas d'une rupture du glissement, la création d'un barrage naturel sur la rivière La Tinée et dans un second temps, la propagation d'une onde de crue dans la vallée en aval, consécutivement à la rupture du barrage.



Site de La Clapière (CETE Méditerranée)

Les ruines de Séchilienne se situent au sud-est de Vizille, à une vingtaine de kilomètres de Grenoble, surplombant la route départementale qui permet l'accès au massif de l'Oisans et au col du Lautaret. La route serpente dans la vallée de la Romanche, profondément creusée par les glaciers, dont certains secteurs sont encaissés. Elle est l'itinéraire d'accès aux stations prestigieuses de l'Alpe d'Huez et des Deux Alpes. Lorsqu'on franchit le col du Lautaret, on redescend sur le briançonnais avec là encore des stations renommées comme Serre-Chevallier. La Romanche est un cours d'eau à régime de crue rapide et est endiguée sur la presque totalité de son linéaire. Le site est connu depuis plusieurs siècles pour ses chutes de blocs. Au cours de l'hiver 1985-1986, une recrudescence de chutes de blocs, dont certains finissent leur course à proximité d'un abri bus situé en bord de l'ancienne route impériale 91, créent un émoi parmi quelques habitants de l'Île Falcon, un des hameaux de la commune de Saint Barthélémy de Séchilienne. La communauté scientifique, sollicitée par les pouvoirs publics, estime qu'il y a un risque. C'est ensuite la surenchère dans les chiffres qui sont annoncés pour le volume de matériaux qui dégringoleraient : de quelques dizaines de milliers de m³, on passe 2 millions, 3, 5, 20, 50 et même le chiffre de 100 millions de m³ est mis sur la table !. Comme pour La Clapière, l'instabilité du terrain et la partie en mouvement continu constituent une menace pour la vallée située à l'aval avec le risque de phénomènes en chaîne tel que décrit pour le cas précédent.



Les ruines de Séchilienne

Les falaises du Cap Blanc Nez se situent sur la commune d'Escalles à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Calais (62). Elles s'étendent sur un linéaire d'environ 6km et le point culminant se trouve au Grand Blanc Nez à 130m d'altitude.

Le site, labellisé Grand Site de France, est très visité et est sujet à instabilité permanente avec la création de fissures en tête de falaise et à des éboulements. Ces phénomènes récurrents n'en restent pas moins soudains et très difficilement prévisibles. Leur intensité est également variable. Les promeneurs en pied et en tête de falaise sont exposés ainsi au risque de chutes de pierres et de blocs et au danger que constituent les fissures.



Le Cap Blanc Nez (CETE Nord Picardie)



Pour ce retour d'expérience sur les risques avérés, l'aléa (majeur) ne s'est pas produit, pas encore. Cela est un peu moins évident pour le Cap Blanc Nez qui est sujet à des phénomènes dont l'ampleur et les conséquences ne sont pas du même ordre que les deux glissements précités.

On verra plus loin dans le rapport que, même si la catastrophe ne s'est pas produite, le risque et son « appropriation » ont généré nombre d'actions et de mesures visant à augmenter la résilience du territoire.

Pour le glissement de Séchilienne, le territoire de vulnérabilité, l'espace problème où l'évènement impactera sensiblement la sécurité des personnes et/ou l'économie locale, va concerner d'une part la vallée de la Romanche en aval de la zone stricte de l'aléa, donc une douzaine de kilomètres mais également la partie amont qui va englober les stations de montagne précitées (économie), soit près de 40 km dans la vallée haute. Pour le Cap Blanc Nez, les choses sont un peu différentes et le territoire de vulnérabilité sera moins important se limitant à la région littorale des 2 caps et du Calaisis (soit une vingtaine de km).

2 - Enjeux du territoire / vulnérabilités

Le tout premier enjeu à considérer est la protection des personnes et des biens. Il appartient donc aux pouvoirs publics et acteurs locaux de prendre toutes les décisions et mesures pour se parer d'un événement qui mettrait en péril les populations et leurs biens. Pour les deux glissements de montagne, des habitations étaient situées en pied du versant instable ou à l'aval immédiat et donc en première ligne en cas d'éboulement d'ampleur (La Clapière) ou de rupture du verrou naturel formé par l'éboulement et du déferlement des eaux (Séchilienne). Pour le Cap Blanc Nez, les conséquences d'un éboulement pourraient être également dramatiques pour les personnes qui se trouvent momentanément sur l'estran (zone située en pied de falaise qui reçoit les éboulis).

Si les habitations des personnes qui résident sur les zones impactées directement par l'évènement doivent également faire l'objet de toutes les attentions, il ne faut pas oublier les bâtiments et équipements publics situés sur ces mêmes zones. Ainsi, une décharge et une station d'épuration étaient sous le coup de l'aléa pour La Clapière. Pour Séchilienne, ce sont un groupe scolaire, une annexe de la mairie, une bibliothèque et des équipements sportifs localisés dans le hameau de l'Île Falcon qui auraient pu être anéantis.

Au delà du territoire de l'aléa, les localités et installations situées à l'aval de la zone considérée peuvent être touchées de façon importante par l'évènement. Pour Séchilienne, la commune de Vizille et les plate-formes chimiques de Jarrie et Pont de Claix seraient atteintes par la vague déferlante. Les puits de captage situés à l'aval de Séchilienne représentent un enjeu également de premier ordre, car l'inondation de la zone serait très préjudiciable, les eaux captées constituant aujourd'hui un des principaux apports en eau potable de la région grenobloise.

L'autre enjeu important est l'enjeu économique. Pour les deux sites sujets à glissement, la coupure de la route ne permet plus l'accès direct (voire seul accès) à la moyenne et haute vallée. L'accès aux stations de sport d'hiver, et même de façon plus générale à la montagne, devient alors problématique mais possible avec des itinéraires beaucoup plus long en distance et en temps qui pourraient s'avérer suffisamment dissuasifs pour nombre de vacanciers qui privilégieraient alors d'autres stations. Les pertes liées à la baisse de l'attractivité touristique pourraient avoir des conséquences significatives si les itinéraires ne sont pas rétablis dans des délais maîtrisés.

Il ne faut pas oublier non plus le fait que ces itinéraires servent aux déplacements pendulaires des habitants de la vallée en amont du site qui travaillent dans les bassins d'emplois situés plus bas et servent également aux transports scolaires.

Pour le Cap Blanc Nez, le volet touristique est aussi primordial avec ses deux millions de visiteurs par an. Un événement d'ampleur significative pourrait avoir de sérieux impacts sur l'économie locale.

Enfin, l'enjeu environnemental n'est pas à négliger. En effet, le passage de la vague déferlante et le répandage de matériaux dans la vallée peuvent affecter des zones à enjeux forts (lit mineur, lit majeur, zone d'expansion des crues) qui sont souvent des milieux riches sur le plan de la biodiversité. En lien avec l'écosystème, l'activité de pêche, en tant que loisir, représente un enjeu d'importance pour la commune et la Haute Tinée. Le cours d'eau de la Tinée est classé 1A (eau de très bonne qualité) et catégorie 1 piscicole.

Le Cap Blanc Nez est concerné par deux sites Natura 2000 et une ZNIEFF (type 1) avec une végétation en tête de falaise protégée au niveau européen et plusieurs espèces d'oiseaux inscrits à l'annexe 1 de la directive Oiseaux qui nichent dans la falaise.

3 - La prise de conscience du risque et l'évolution de sa perception

Le facteur déclenchant est pour les trois sites, l'accélération, l'intensité ou la répétition d'un épisode d'un phénomène connu dans le territoire mais non identifié comme risque. Le phénomène fait partie de la vie des locaux qui depuis des générations ont intégré le problème.

Lorsque ce dernier est reconnu en tant que **risque** par la communauté scientifique après un épisode « extraordinaire », les acteurs locaux, les habitants, les riverains sont d'abord incrédules face à l'aléa et son ampleur possible, s'appuyant sur l'histoire. La Clapière a toujours été une zone sujette à des descentes de pierres comme son nom l'indique - « la pierre qui tombe ». Le site des Ruines de Séchilienne est connu depuis plusieurs siècles pour ses chutes de blocs. « *On a l'habitude en montagne que le caillou roule; on enlève les pierres, la terre* ». Le risque d'éboulement des falaises côtières du Cap Blanc Nez a toujours été connu mais longtemps ignoré. En effet, le recul des côtes à falaise est le plus souvent un processus discontinu et peu identifié, résultant d'une succession d'éboulements, de chutes de blocs et de pierres. Tous ces phénomènes ne laissent que peu de traces dans la mémoire collective où seuls, les événements de grande importance sont conservés.

Après le déni (on ne veut pas voir, on ne veut pas se projeter), c'est l'angoisse et même la colère qui prend le pas pour les riverains directement concernés. Dès lors qu'il y a l'avis des experts sur le phénomène et que cela donne lieu à une diffusion progressive de l'information et une médiatisation, les choses s'emballent. Les gens veulent être protégés, attendent que soit désigné un coupable : on les a autorisés à construire sur les secteurs à problème. La prise de conscience de l'aléa et des conséquences qu'il pourrait engendrer est douloureuse. A La Clapière, c'est un sentiment de colère croissant qui atteint son paroxysme après que les stéphanois aient pris conscience des conséquences engendrées par le glissement du versant (un plus grand choc que le glissement lui-même). A Séchilienne, les habitants du hameau de l'Île Falcon se considèrent déjà victimes alors que

l'évènement ne s'est pas produit. Au Cap Blanc Nez, la prise de conscience se renforce après un éboulement qui a affecté les escaliers d'accès à l'estran et qui interpelle les acteurs locaux et les pouvoirs publics sur le risque encouru par les promeneurs.

Les premières mesures de sécurisation des sites et/ou parades techniques (blocs pour stabiliser le pied de versant, puis déviation routière, chenal de dérivation...) contribuent à apaiser progressivement les populations concernées. Néanmoins, la nouvelle voie créée pour la vallée de la Tinée conduit à un scénario de village enclavé, les usagers se rendant à la station d'Auron ne passant plus alors dans le village de Saint Etienne de Tinée. A la colère, succède un sentiment d'abattement et d'abandon du fait de cet enclavement et de la « mauvaise publicité » médiatique relative au risque encouru. L'expropriation des habitants de l'île Falcon (application de la loi Barnier) est vécue de façon très contrastée selon les familles. Le processus va s'étaler sur près de 14 ans pour quelques personnes irréductibles qui ont toujours nié l'aléa et refusé de croire ce qu'avançaient les scientifiques.

L'affinement des études avec des outils plus pertinents (modélisation) et la meilleure connaissance du phénomène (surveillance et suivi) a permis de définir l'aléa de référence avec précision pour les deux sites de montagne. Consécutivement, cette « réévaluation de l'aléa » a permis de faire évoluer favorablement la réglementation de l'urbanisation dans la vallée (bloquée pendant plusieurs années) et dans le cas de Séchilienne, d'arrêter des parades techniques fonctions des hypothèses retenues les plus sécuritaires. Les mesures qui ont fait l'objet d'une concertation sont bien acceptées aujourd'hui par la population et les élus face au risque de concomitance des deux aléas (rupture du barrage naturel occasionné par l'éboulement et pointe de la crue centennale de la rivière). Néanmoins, si les prévisions à court terme se sont affinées pour l'éboulement de Séchilienne, l'évolution du site à plus long terme est incertaine et il y a pour ainsi dire déni d'un phénomène qui irait au delà de l'aléa de référence. La mise en oeuvre de mesures compensatoires (téléphérique à St Etienne de Tinée), le déblocage de la constructibilité et des parades adaptées et comprises favorisent grandement l'acceptation du risque, voire son oubli chez certains. On se sent moins vulnérable.

Pour le cap Blanc Nez, le risque est perçu différemment selon qu'il s'agit des acteurs locaux (souvent responsables de la sécurité), des habitants ou des touristes. Les acteurs locaux sont d'accord sur le fait qu'il faut agir mais le contexte fait que les solutions sont difficilement envisageables notamment sur le bas de la falaise (fermer l'accès à l'estran, construire des ouvrages lourds, moduler les pentes ...) de surcroît dans un site où le caractère paysager doit primer. Les habitants de la région connaissent le risque (les éboulements sont relayés par la presse locale) mais ne changent pas pour autant leurs habitudes (plage, randonnées ...). Les touristes provenant d'autres régions ou de pays étrangers n'ont pas particulièrement conscience du risque qu'ils encourent malgré la signalétique mise en place sur le site. Il est difficile de mettre en place des mesures qui concilient en même temps les impératifs de sécurité, l'économie et les usages.

On peut considérer que la connaissance de l'aléa et sa reconnaissance en tant que tel sont perturbants pour le territoire, mais qu'elles constituent le premier fondement de la résilience. Les premières mesures et parades fonction du niveau de connaissance permettent de conforter cette résilience « initiale ». L'information et la communication sont des vecteurs essentiels pour la prise en compte du risque par les populations et sont également un des segments qui composent la résilience. Mais les actions entreprises dans ce domaine servent principalement à responsabiliser les acteurs locaux et ne vont pas assez loin. Enfin ce premier état initial est perfectible dans le sens où le territoire de résilience ne peut pas toujours être défini d'emblée.

4 - Actions prévues, menées ou abandonnées en vue d'augmenter la résilience du territoire

Parades techniques

Après les mesures de première urgence (mise en place de merlons de protection visant à contenir la chute de pierres et de blocs), les routes situées en fond de vallée au pied du glissement sont déviées pour garantir un itinéraire d'accès au haut de la vallée - La Clapière et Séchilienne.

Un merlon pare-blocs est également érigé en rive gauche de la Romanche à Séchilienne conçu pour contenir un éboulement de 1 million de m³. Un chenal de dérivation de la rivière est également réalisé sur chacun des sites de montagne pour permettre l'évacuation d'une partie des eaux en cas d'éboulement dans le lit mineur et d'obstruction qui s'en suivrait.

Pour Séchilienne, près de 25 ans après la mise en oeuvre de ces parades, l'itinéraire d'accès à la haute vallée et à l'Oisans n'est pas suffisamment garanti et sécurisé au vu des dernières hypothèses retenues, n'étant pas à l'abri de chutes de blocs et d'un éventuel débordement de la rivière en cas d'éboulement de grande ampleur. Une nouvelle déviation routière est en construction aujourd'hui pour garantir davantage la sécurité des usagers de la route et empêcher la coupure de l'itinéraire. Des travaux hydrauliques vont voir également le jour pour se parer des événements concomitants mentionnés dans le § précédent.

Gestion de crise

Un plan de secours est mis rapidement sur pied pour les sites sujet au glissement. Le Préfet de l'Isère réunit une fois par an les élus de la vallée, les services de l'Etat et du Conseil Général, les collectivités locales et les communes directement concernées, les associations et organismes divers, les industriels. La Commission Locale d'Analyse et d'Information sur le risque Séchilienne (CLAIRS) permet de faire le point sur l'avancement des études et sur les connaissances et au final de prévenir le risque, avec le concours d'un collège d'experts. Une gouvernance locale est mise en place pour La Clapière, définissant le rôle des acteurs de la chaîne de surveillance et de décision pour l'application du plan de secours explicité ci-après.

Sur **Séchilienne**, un **Plan de Secours Spécialisé (PSS)** est mis en place pour faire face spécifiquement au risque. Il prend en compte un certain nombre de phénomènes et de conséquences issus de l'aléa et prévoit des modalités en termes de gestion et d'information avec différents niveaux d'alerte et des préconisations d'actions à enclencher par les services, acteurs locaux, industriels.

Le **Plan de gestion de l'Oisans**, élaboré en liaison avec les principaux acteurs concernés, et en tout premier lieu les maires, a pour objectif de faire face à toute situation de blocage de la RD1091, liée ou non aux ruines de Séchilienne. Il prend notamment en compte les aspects durée prévisible du blocage, période de l'année (été, hiver, affluence touristique ...) et l'hypothèse de blocage d'autres accès.

Un **plan de secours (ORSEC)** est mis en place pour La Clapière et prescrit le rôle de chacun, les seuils de vigilance et d'alerte et les mesures de protection civile qui leur sont associés.

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** prévoit l'organisation à mettre en place autour du maire et prépare les outils opérationnels permettant de préserver la sécurité des populations, des biens et de la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile, quelle que soit sa nature. L'élaboration de ce plan a été rendue obligatoire pour les 7 communes situées à proximité de la zone des Ruines de Séchilienne (amont et aval).

Surveillance des sites

Dans les trois cas ayant fait l'objet du présent retour d'expérience, des mesures in situ sont décidées et effectuées pour suivre l'évolution des mouvements. Le système de surveillance manuelle dans les premiers mois pour Séchilienne et La Clapière va progressivement être remplacé par des dispositifs de plus en plus sophistiqués, comme c'est le cas pour le Cap Blanc Nez, pour lequel d'emblée une instrumentation moderne a été déployée.

Une galerie de reconnaissance est construite à Séchilienne dans le versant faisant face aux Ruines qui pourrait également servir de dérivation des eaux en cas de formation d'un barrage naturel dû à l'éboulement.

Cette surveillance qui représente un budget non négligeable s'adapte au gré des mouvements observés. Ainsi, pour La Clapière et le Cap Blanc Nez, le dispositif de surveillance a été réduit aussi par souci d'économie en jouant sur la fréquence des mesures et/ou le nombre de stations.

Le suivi annuel des falaises du Cap Blanc Nez par l'Etat et le diagnostic visuel permet de repérer les endroits susceptibles de provoquer des situations de danger pour la population. Lorsqu'une zone à risque est avérée, elle fait l'objet d'un traitement.

Mesures préventives

- Expropriations – acquisitions : la « loi Barnier » de 1995 - qui introduit la possibilité pour l'Etat d'exproprier des habitations exposées à un risque naturel majeur, lorsque des moyens de sauvegarde et de protection des populations s'avèrent plus coûteux que les indemnités d'expropriation – a été appliquée pour La Clapière et pour le hameau de l'Île Falcon dans sa totalité (115 ha et 95 maisons) à Séchilienne. La stratégie de sécurisation du site du Cap Blanc Nez a conduit à l'achat des terrains situés en arrière de la falaise aux agriculteurs par le biais du Conservatoire du Littoral. Parallèlement, le GR qui longe la côte est mis régulièrement en sécurité, son tracé évoluant au gré du recul des côtes à falaise.
- Réglementation de l'urbanisation : l'aléa a été pris en compte très tôt dans les POS, très contraignant pour les constructions du fait d'une connaissance approximative du phénomène et de son ampleur. Les plans de prévention des risques (PPRI pour les vallées et PPR « Falaises » pour le Cap Blanc Nez) réglementent aujourd'hui l'urbanisation en prenant en compte des scénarios plus crédibles sur un territoire de vulnérabilité de fait plus limité qu'à l'origine.

- Dans le cas de ce type d'évènement ou non évènement, la solidarité intercommunale n'est pas toujours au rendez vous. Le maire de la commune, où se situe le territoire de l'aléa et son équipe, sont souvent bien seuls pour faire face au problème, à ce qu'il faut entreprendre, et pour écouter, rassurer et accompagner habitants et riverains dans les démarches.

=> Préconisations :

Intégrer, au moment de l'élaboration (ou de la révision) des documents de planification ou de prévention, les conditions de la prise en compte de la gestion du risque naturel et de son anticipation. Ceci peut passer par:

- *l'organisation des conditions de la solidarité intercommunale, seule à même de faciliter le travail d'appréhension et de gestion des conséquences d'une situation de risque avéré pour l'élu local*
- *une représentation partagée des différentes échelles de la résilience territoriale (aléa-vulnérabilité-résilience), en les mettant en relation avec la ou les échelle(s) de projet mises en évidence sur le territoire*
- *une élaboration participative*

5.2 - Sur la communication relative à la mise en évidence d'une situation de risque

- L'absence de coordination entre les acteurs du site sur la thématique de la sécurité des personnes et du risque est pointée par la plupart des interviewés (Cap Blanc Nez) – il est nécessaire également qu'il y ait décloisonnement entre services
- Dans le cas d'un événement qui ne s'est pas produit, dès lors que la notion de risque avéré est identifiée, la communication est difficile à encadrer et peut être sujette à des dérives néfastes pour le territoire et ses habitants. L'information et la communication sur le risque, sur les mesures qui sont décidées, sur leur mise en oeuvre, sont fondamentales. Il est primordial que la communication soit réalisée à la bonne échelle et par les acteurs appropriés, partagée ensuite entre les différents acteurs et qu'elle ait un caractère officiel
- Un travail de communication est également à réaliser autour des actions de protection mises en place : l'existence de ces protections ne supprime pas l'aléa, mais réduit la vulnérabilité. Un aléa de plus grande ampleur que celui considéré pour dimensionner les parades peut toujours se produire.

=> Préconisations :

Favoriser la mise en place d'une instance permanente et collégiale qui est essentielle :

- *c'est elle qui confère aux avis la crédibilité indispensable pour affermir la conviction des décideurs, condition nécessaire pour une prise de décision rapide et adaptée pour accroître la résilience et pour être plus efficient dans la gestion de crise*
- *c'est elle qui fédère et coordonne les actions des différents services*

Organiser la mise à l'agenda politique de la question du risque en contrôlant la diffusion d'information relative à l'aléa :

- *dès lors que la puissance publique se saisit de la question du risque, elle doit organiser les conditions de réalisation de l'expertise technique et citoyenne éventuelle dans les conditions qui évitent la surenchère autour des conséquences potentielles du risque*
- *la puissance publique doit se doter d'un plan de communication de nature à assurer la transparence des opérations de suivi tout en se prémunissant contre toute surenchère médiatique ultérieure. Il faut que chaque acteur joue son rôle et uniquement le sien pour éviter toute confusion et/ou conflit qui pourrait conduire à la non acceptation de l'aléa*

Changer de paradigme dans la communication : l'aléa, aussi improbable soit-il, se produira. D'autre part, les mesures de protection sont définies pour une ampleur donnée, qui peut être donc sous-estimée

5.3 - Sur les études et mesures préventives à entreprendre

- Les acteurs locaux et les responsables de la sécurité publique ont besoin d'avis techniques judicieux et rapides. Le niveau d'expertise est largement tributaire de la qualité de l'information : celle-ci doit être accessible, complète, impartiale et à jour.
- L'intégration du personnel de la commune dans le système de mesure et de surveillance des déplacements du versant de La Clapière ainsi que d'un élu dans le dispositif d'évacuation au titre du plan de secours a favorisé la prise de conscience du risque chez la population stéphanoise.

=> Préconisations :**Entreprendre très rapidement les études au niveau qui convient pour mieux approcher l'aléa et ses conséquences**

- *croiser avec des investigations terrain voire des travaux pour valider les hypothèses émises par les calculs*
- *faire plus de pédagogie avec un langage adapté (pas trop technique) pour sensibiliser les acteurs et également les utilisateurs (touristes pour le Cap Blanc Nez)*

Ne pas hésiter à impliquer des élus locaux et des personnels communaux dans l'information, la communication, la surveillance et le plan de secours

- *dès lors que le risque est affiché, recenser de façon exhaustive toutes les personnes sous la menace de l'aléa, définir les moyens de les évacuer, définir des itinéraires de secours et réfléchir aux parades pour les transports et les zones habitées*

5.4 - La notion de résilience : la perception et la gestion du risque – la gestion de crise - la gestion post-catastrophe

- Améliorer la résilience nécessite une étape préalable essentielle : la définition, pour chaque territoire, des segments composant la résilience : quelles sont les fonctions vitales du territoire à maintenir en cas de crise et à rétablir au plus vite suite à l'aléa. De plus, pour définir et améliorer la résilience, il est nécessaire de travailler sur différentes échelles temporelles : avant la survenue de l'aléa, pendant l'épisode de crise et enfin sur la période de « retour à la normale ».

=> Préconisation:

Identifier et caractériser tous les segments qui composent la prévention au risque, les gestions « de crise » et « post-catastrophe », afin de dresser un diagnostic territorial de l'état de la prévention et la gestion du risque et dans un deuxième temps d'identifier les points faibles et forts au regard de la résilience qui aura été préalablement définie

Caractériser le territoire selon le triptyque organisationnel-fonctionnel-structurel

- Du fait des disparités en terme de probabilité de survenance : la résilience du territoire est à construire en considérant tous les niveaux d'aléa : faible, modéré, exceptionnel, même si ce dernier paraît inimaginable, sans oublier les possibilités d'effet domino (catastrophe naturelle entraînant une catastrophe technologique).

=> Préconisation:

Etablir un référentiel pour les différentes sortes de risques qui préciserait les occurrences à prendre en compte et s'appliquerait au territoire national

- Mettre en regard la résilience avec les pratiques nationales et internationales :

=> Préconisations:

Réaliser des exercices de mise en situation

La capitalisation et la diffusion :

L'exploitation et la diffusion des enseignements des retours d'expérience doivent être améliorées, intensifiées. Cela passe par des outils d'évaluation des enseignements qui sont capitalisés. Ne pas limiter le REX à la France, en particulier pour les risques technologiques

5.5 - Sur la « capacitation » des populations face au risque auquel elles sont exposées¹

- L'absence d'acculturation des populations à des comportements de gestion autonome du risque ou de la crise peut constituer un frein à l'amélioration de la résilience du territoire. L'enjeu réside sans doute en partie dans une meilleure formation des habitants pour leur donner les clefs d'une meilleure réaction en cas de crise vers plus de solidarité notamment.

=> Préconisations :

Favoriser l'émergence d'actions de sensibilisation, de formation, d'apprentissage à destination des habitants afin d'accroître leurs capacités d'action et de réaction en situation de crise, et donc de les rendre plus résilients

Encourager les familles à réaliser leur « Plan familial de mise en sécurité » : des guides existent pour aider les familles à organiser leur autonomie durant la phase critique de l'évènement

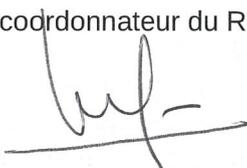
Rédigé, le 06 mars 2013

Le pilote de projet


Patrick LANDRY

Vu et approuvé, le 06/03/2013

Le coordonnateur du REX


David CHUPIN

1 Cet enseignement et la recommandation qui l'accompagne sont issus d'une discussion avec l'Institut des risques majeurs (IRMa) au cours de laquelle cette idée avait été évoquée et développée plus largement lors du séminaire du 5 février par M. le Maire de Figanières.

Annexes

Annexe A- Liste des acteurs rencontrés par site

Ruines de Séchilienne

- DDT de l'Isère : Annick DESBONNETS – Claude COLOMBOT (Service de Prévention des Risques)
- Conseil Général de l'Isère : Marc ROUX (Direction des Mobilités)
- Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) : Mathieu GRENIER
- Commune de Vizille : Serge GROS (Maire) et responsable Risques de la commune
- Commune du Freney d'Oisans : Christian PICHOUX (Maire et conseiller général)
- Commune de Saint Barthélémy de Séchilienne : Gilles STRAPPAZZON (Maire et conseiller général)
- Institut des Risques Majeurs (IRMA) : François GIANOCCARO (Directeur), Henri De CHOU-DENS (Président), Yves MUNOS (Vice président)
- Collèges d'experts pour les Ruines de Séchilienne : Pierre POTHERAT (membre)
- RTE Rhône-Alpes Auvergne : Jean-Marc DEHER (Directeur de projets)

Cap Blanc Nez

- DDTM du Pas de Calais : M. Bruno BRAZIER
- Commune d'Escalles : Marc BOUTROY (Maire)
- Collège Scientifique de l'Environnement : Jean-Pierre COLBEAU (Président et collègue d'experts lors de la 1ère crise)
- CETE Nord-Picardie : Francis VAN LAETHEM (collège d'experts lors de la 1ère crise)
- Conservatoire du Littoral : Etienne DUBAILLE (responsable du site du Cap Blanc Nez)
- EDEN 62 : Xavier DROUARD (responsable de la gestion du site et notamment des terrains du Conservatoire du Littoral)

La Clapière

- DDTM des Alpes Maritimes : Philippe RIBOLLET (Responsable du pôle Risques) et Laure BENGUETTAT
- Commune de Saint Etienne de Tinée : Thérèse FABRON (Maire) et Serge EMERIC (conseiller municipal)
- Commune de Saint Etienne de Tinée : Bertrand FOUQUES (Directeur Général des Services) et Nathalie JACQUOT (Service de l'urbanisme)
- RTM – ONF Nice : Vincent SEGEL (Responsable) et Nathalie ANDREIS (chargée d'études)

Annexe B- Liste des contributeurs pour le REX

Ruines de Séchilienne (CETE de Lyon)

- David CHUPIN
- Patrick LANDRY
- Bertrand DEPIGNY
- Angélique GODART
- Frédérique ODOARD
- Christine HERBERT
- Hélène BALAZARD
- Philippe GRAVIER
- Michaël POTIER
- Carole CARDOT
- Agnès FOULTIER
- Claire FAESSEL-VIROLE

Cap Blanc Nez

- Hervé COULON
- Véronique BERCHE
- Caroline MAURIN

La Clapière

- Patrice MAURIN
- Jean-Louis PEREZ
- Elise TRIELLI



CETE de Lyon
25 avenue François Mitterrand
Case n°1
69674 BRON Cedex
Tél. : 04 72 14 30 30
Fax : 04 72 14 30 35
CETE-Lyon@developpement-durable.gouv.fr

Département Environnement Territoires Climat
46, rue Saint-Théobald
BP 128
38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX
Tél. : +33 (0)4 74 27 53 00
Fax : +33 (0)4 74 27 68 75
detc.cete-lyon@developpement-durable.gouv.fr



